

Bulletin d'adhésion commerçant pour l'action Vide Dressing Nocturne 2015

Le commerçant :

Raison sociale :

Enseigne (une par bulletin) :

Adresse :

Nom :

Tél :

Prénom :

E-mail :

Accepte et s'engage à :

- Être partenaire de l'évènement « Vide Dressing » organisé par la Jeune Chambre Économique de Nevers et de la Nièvre qui se déroulera le 28 Aout 2015 à Nevers.

A cet effet, je règle la somme de 100 € ¹* par un chèque établi à l'ordre de la JCE Nevers accompagné d'un RIB bancaire et ce, au plus tard, le 1 Juin 2015.

- Fournir le logo de mon enseigne par e-mail à videdressing.nevers@gmail.com avant le 1^{er} Juin 2015 au format haute définition (qualité imprimerie).

- Afficher au sein de mon magasin, de manière visible et accessible au public, tous les supports de communication de l'évènement (flyers, affiches, etc.), fournis par l'organisateur, pendant toute la durée promotionnelle de cet évènement jusqu'au jour J du Vide Dressing.

- La diffusion du nom de mon enseigne sur les supports de communication établis dans le cadre de la promotion de cet évènement (tous supports : page facebook JCE Nevers, site Internet de la JCE Nevers, JCEF, etc).

- Faire la promotion de l'évènement auprès des client(e)s par la communication des informations utiles qui lui seront indiquées par l'organisateur.

- Recueillir les bulletins d'inscriptions des déposants, les restituer à mon membre JCE Nevers référent lors de son passage dans mon commerce.

- Décharger l'organisateur de toutes responsabilités quant à l'utilisation des bons d'achats, lesquels seront soumis au contrôle du commerçant par ses seuls soins.

¹ *100 € pour la première enseigne, 25 € par enseigne supplémentaire. Une remise de 20 % sera automatiquement réalisée pour les commerçants ayant participé à la première édition du Vide Dressing en 2014.

Vide dressing

- D'encaisser au moyen de bon d'achats créés spécifiquement pour l'évènement et remis aux déposants, le règlement des articles achetés par eux dans ma boutique en suite de l'évènement.

Les bons d'achats encaissés seront intégralement remboursés aux commerçants partenaires selon les modalités suivantes :

- Dans un délai de 15 jours ouvrés par virement bancaire,
- Dans un délai de 45 jours ouvrés par chèque,
- Les bons d'achats pour remboursement devront être retournés au plus tard pour le 31 Janvier 2016.

Passé cette date, aucun remboursement ne sera réalisé par la Jeune Chambre Économique de Nevers et de la Nièvre.

La Jeune Chambre Économique de Nevers et de la Nièvre s'engage quant à elle a :

- Créer et distribuer aux partenaires les affiches et les bulletins d'inscriptions des « déposants ».
- Communiquer la participation du partenaire sur les supports de communication déployés dans le cadre de la promotion de cet évènement (tous supports : page Facebook, JCE Nevers, site Internet JCEN, reportage, vidéo etc.).
- Organiser la logistique de l'évènement (hors animations proposées par les commerçants, et les partenaires) et mettre à disposition la logistique nécessaire aux animations dans la limite des moyens (matériels et humains) disponibles.
- Rembourser de manière proportionnelle et en fonction des ressources financières de l'action, les frais d'adhésion en cas d'annulation de l'évènement.
- Aucunes retombées systématiques pour tous les commerçants partenaires.

En deux exemplaires paraphés sur chaque page, à _____ Le __ / __ / ____

Signature du commerçant partenaire avec la mention « Bon pour accord » :

Annexe : présentation de l'action Vide Dressing

Le Vide Dressing : Qui l'organise et qu'est ce que c'est ?

L'action Vide Dressing initiée par la Jeune Chambre Économique de Nevers et de la Nièvre, a un double objectif :

- Dynamiser le centre ville de Nevers sur une soirée.
- Capter et fidéliser les clients & prospects dans les commerces du centre ville de Nevers.

Afin de réaliser ces objectifs, le fonctionnement du Vide Dressing repose sur un principe simple et innovant: les « déposants » vendent leurs vêtements ou accessoires contre des bons d'achats à dépenser chez les commerçants partenaires.

Pour cette édition 2015, 5000€ de bon d'achats seront émis.

A noter que l'inscription des « déposants » au Vide Dressing est gratuite avec une mise à disposition des tables pour la vente.

A qui doit bénéficier l'action Vide Dressing ?

Cette action a pour but premier de servir les commerçants du centre ville de Nevers. Tout d'abord, en apportant une animation et une visibilité sur tous les commerces ouverts le jour J. Mais également, à moyen terme, de constater une augmentation du chiffre d'affaires des commerces dû à une redynamisation du centre ville.

Chacun des commerçants partenaires ayant réglé son (ou ses) adhésion(s) avant le 1^{er} Juin 2015 aura son (ou ses) logo(s) apposé(s) sur les supports de communication quand cela sera possible et sur tous les bons d'achat.

Qui peut encaisser les bons d'achat ?

Uniquement les commerçants adhérents ayant réglé leurs adhésions.

Animation le jour J :

La Jeune Chambre Économique de Nevers et de la Nièvre s'engage à réaliser, le jour J, les animations suivantes:

- un défilé de Mode (avec Miss Nièvre voir des joueurs de l'USON) durant lequel défileront les collections et accessoires des commerces de Nevers.
- une garderie pour les enfants.
- une garderie pour les hommes.
- un partenariat avec les Food Trucks.
- une buvette pour les « déposants » et bénévoles.

Les commerçants seront invités, le jour J, à faire des animations complémentaires à celles proposées par la

Vide dressing

Jeune Chambre Économique de Nevers et de la Nièvre. Par exemple des nocturnes ou encore des activités devant leurs boutiques et magasins.

Préparation du jour J :

Les commerçants adhérents seront invités à des réunions de préparation, les dates seront fixées au plus tard dans la première semaine de Mai.

Restitution de l'action :

Une soirée de remerciements et de restitution du bilan du Vide Dressing de la Jeune Chambre Économique de Nevers et de la Nièvre sera réalisée, la date sera communiquée avant le jour J.

Plan de communication prévisionnel :

La Jeune Chambre Économique de Nevers et de la Nièvre a prévue le plan de communication à condition de collecter suffisamment de fond pour le réaliser (fond provenant à plus de 70 % des adhésions des commerçants partenaires).

1. Journal du Centre.
2. Page entière dans le magazine Koikisspass pour Juillet & Août.
3. Présence sur les sets de table Koikisspass pour Juillet & Août.
4. Radio local par des interviews.
5. Flyer & affiche dans les commerces partenaires.
6. Opération de street marketing de Juin à Août.
7. Affichage via les espaces de la commune.
8. Nevers ça me botte.
9. Les "arrières" de Bus
10. Réseaux sociaux.

L'édition 2014 en quelques chiffres :

- 17 commerçants partenaires.
- plus de 37 « déposants ».
- un peu moins de 2000 € de bon d'achats émis.
- une animation de 19h à 23h dans les rues de Nevers.
- une forte affluence du public.
- des litres de café préparatoires.
- 99% des bons d'achats ont été utilisés.